



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IUFM : Rhone

Question écrite n° 58825

Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la decision recente de supprimer la preparation au CAPES d'italien a l'IUFM de l'academie de Lyon. Dans la mesure ou les deux universites de Lyon III et Saint-Etienne avaient fait l'effort de se regrouper pour la preparation au CAPES, que le potentiel d'etudiants est important puisque l'academie de Lyon est placee en 3e position concernant ce domaine, que l'encadrement y est superieur a celui des autres academies, que le CAPES et l'agregation y sont prepares depuis quarante ans sans interruption a Lyon et depuis dix ans a Saint-Etienne, il lui demande de revenir sur une decision qui representerait un veritable declin pour l'academie de Lyon et la region Rhone-Alpes tres proche geographiquement de l'Italie et entretenant des relations economiques privilegiees avec ce pays.

Texte de la réponse

Reponse. - De maniere generale, pour toutes les formations en IUFM, le nombre de sites est defini en fonction des besoins de recrutement d'enseignants exprimes par le nombre de postes offerts aux concours. S'agissant de l'italien, le nombre de postes offerts est passe de 12 a 30 de 1991 a 1992 sans que cette tendance puisse etre confirmee pour les annees a venir. Cela fait de l'italien une discipline a faible effectif. Le poids de l'histoire (existence de preparation au CAPES dans de nombreuses universites) a conduit a mettre en place dix sites de formation en 1991-1992, pour 145 etudiants inscrits en 1re annee d'IUFM. Ce dispositif, calque sur l'existant, a donc conduit a former en moyenne trois candidats recus au concours par site. L'ensemble du dispositif n'est donc pas adapte en termes d'efficacite pedagogique et de rentabilite budgetaire. Cela a, pour 1992-1993, motive la revision de la carte des formations sur les bases suivantes : maintien ou mise en place d'une formation dans les sept academies ou le nombre de licences delivrees chaque annee dans cette discipline est significatif (environ 10 p 100 du flux national) : Aix-Marseille, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Paris et Rennes. Ces sept academies representent 225 licences en 1991, soit 62 p 100 du total. Cette proposition qui prend en compte une bonne partie de l'heritage des annees anterieures couvre tres largement les besoins de recrutement ; fermeture de cette formation dans les IUFM de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Poitiers. Ces formations ont affiche, en 1991-1992, des effectifs parfois squelettiques (3, 6, 7, 10,). L'academie de Lyon, par l'intermediaire des universites de Lyon III et de Saint-Etienne, delivre chaque annee une vingtaine de licences d'italien, soit seulement 6 p 100 du total national. Cela etant, il convient de souligner que la carte des formations est un document d'information, a destination des etudiants, qui liste les formations des IUFM reconnues par le ministere de l'education nationale et de la culture et donc prises en compte pour le financement de ces etablissements. Dans le cas ou un nombre significatif d'etudiants souhaitent suivre une formation non prevue dans l'actuelle carte des formations, un IUFM a toujours la possibilite, du fait de l'autonomie des etablissements d'enseignement superieur, de mettre en place cette formation en la financant sur fonds propres, en convention avec les universites interessees. Il faut egalement rappeler que les preparations a l'agregation et au CAPES d'italien de l'academie de Lyon ne faisaient pas, avant la creation des IUFM, l'objet de financement dans le cadre de l'appel d'offres « Preparation au concours du second degre » gere par la direction des enseignements

superieurs.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58825

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2634